Obligations légales professeurs et universitaires

Par **juriste83**, le **11/03/2013** à **00:54**

Bonjour ,

Voila je suis élus étudiant et pour des raisons particulières liés a un litige avec le corps enseignants de ma facultés je voulais savoir si il existe comme c'est le cas dans l'éducation nationale une déontologie des professeurs d'universités ou de maitres de conférence qui régissent leurs métier.

Merci

Par **Yn**, le **11/03/2013** à **10:53**

De mémoire, tout est inscrit dans le décret ou le règlement qui organise la profession de maître de conférences.

Je ne sais pas ce que tu cherches exactement, mais tu devrais trouver des informations.

Par **marianne76**, le **11/03/2013** à **11:53**

Bonjour,
On peut prendre attache avec le doyen et au delà le président de l'université en cas de difficultés avec un professeur, mais là j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas d'un seul professeur puisque vous faites référence au "corps enseignant"

Par **juriste83**, le **11/03/2013** à **13:49**

je recherche en faits des disposition d'ethique qui qui donnent les grandes lignes des caractères de notation car en effet dans ma fac beaucoup d'enseignants notent de manière abusives se croyant a la Sorbonne ce qui agacent fortement les étudiants qui ont l'impression de bosser pour rien

Par **marianne76**, le **11/03/2013** à **15:46**

Bonjour,
Concernant la notation le professeur a une liberté totale

Par **Yn**, le **11/03/2013** à **16:10**

Chaque note en effet librement.

Ce n'est malheureusement pas propre à la Sorbonne que de noter sèchement en droit, la majorité des universités (et universitaires) le font.

Le droit est une discipline difficile qui demande de mobiliser beaucoup de qualités. Selon mon expérience, les étudiants qui se plaignent ont :

- Insuffisamment travaillé
- Sous-estimé la difficulté des études juridiques ou les attentes universitaires

Par **marianne76**, le **11/03/2013** à **17:58**

[citation]car en effet dans ma fac beaucoup d'enseignants notent de manière abusives se croyant a la Sorbonne ce qui agacent fortement les étudiants qui ont l'impression de bosser pour rien
[/citation]
Petite précision les professeurs ou Maîtres de conférences qu'ils soient de Paris, d'Aix, de Caen ou de Strabourg ont tous suivi le même cursus et sont issus des mêmes concours.
Il n'est donc pas choquant qu'un professeur note "comme à la Sorbonne comme vous dites".
Par ailleurs les étudiants de province vont souvent en Master à Paris, ils seront donc bien contents d'avoir un bon niveau à ce moment là. Il n'est pas question sous prétexte qu'on est en province que l'on entérine des sous diplômes. Un licencié en droit qu'il soit de n'importe quelle université est censé avoir un niveau équivalent à celui de n'importe quel autre licencié en droit. Les facultés délivrent des diplômes nationaux je vous le rappelle. Comme l'indique Yn les études de droit restent difficiles et vous avez peut être effectivement sous estimé ladite difficulté.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés